



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA
RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTES
PUBLIQUES

BORDEAUX, LE 6 AVRIL 2009

Bureau de la Nationalité

Affaire suivie par Catherine Morand :
☎ 05.56.90.6388

**LE PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE**

à

**Mmes et MM les Maires du département de la
Gironde**

(En communication à MM les Sous-Préfets)

OBJET : Passeport biométrique

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) viennent de confirmer la date du **15 juin 2009** comme date de basculement du département de la Gironde dans la nouvelle organisation du passeport biométrique.

A compter de cette date, les demandes de passeports ne pourront être déposées que dans une des 36 communes dont la liste est présentée en annexe.

En revanche, le système des cartes nationales d'identité sécurisées demeure sans changement tant que le Parlement n'a pas examiné puis voté la loi sur la protection de l'identité.

Ainsi, les demandes de cartes nationales d'identité devront donc toujours être déposées par les citoyens dans la mairie de leur commune de résidence puis transmises à la préfecture pour l'arrondissement de Bordeaux ou à la sous-préfecture de l'arrondissement pour instruction et décision de délivrance.

Même si vous n'assurez plus l'accueil des demandes de passeport à compter du 15 juin prochain, j'appelle votre attention sur l'importance de votre rôle en matière d'information à l'égard des usagers, en amont du dépôt de leur demande dans une autre commune.

Afin de faciliter votre tâche, des documents d'information, dont certains destinés à l'affichage, vous seront adressés prochainement.

.../...

2.

En effet, vous devrez être en mesure de leur délivrer les informations nécessaires relatives au nouveau dispositif et au montage des dossiers afin de leur éviter de multiples déplacements.

En outre, une opération de communication sera menée au cours du mois de mai à l'attention du public.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et vous invite à saisir mes services pour tout renseignement complémentaire.

**LE PREFET,
P/le Préfet,
le Secrétaire Général
Signé : Bernard Gonzalez**